



Depuis le 17 septembre, les chèques-sports sont à nouveau disponibles pour les jeunes tennoodois s'affiliant à un club sportif de leur choix.

Ci-dessous, les conditions d'octroi des chèques-sports et la liste des documents à fournir au Service Sports de l'Administration communale de Saint-Josse (4<sup>e</sup> étage) pour la saison sportive 2015-2016.

**1<sup>o</sup>** Pour les jeunes de 4 à 18 ans domiciliés à Saint-Josse-ten-Noode dont les parents bénéficient de revenus correspondant aux conditions d'octroi d'allocations d'études secondaires, soit :

- 18 108,35€ : si 1 seule personne est à charge du ménage
- 23 679,06€ : si 2 personnes sont à charge du ménage
- 28 903,54€ : si 3 personnes sont à charge du ménage
- 33 776,15€ : si 4 (ou plus) personnes sont à charge du ménage ou dont les parents sont soutenus financièrement par le CPAS, le montant des chèques-sports s'élèverait à 75 % du prix de l'affiliation à un club de sports, avec un montant maximum de **200€**, pour chaque enfant.

**2<sup>o</sup>** Pour les jeunes de 4 à 18 ans domiciliés à Saint-Josse-ten-Noode, dont les parents bénéficient de revenus supérieurs aux montants précités, le montant des chèques-sports pourrait s'élever à 75% du prix de l'affiliation à un club, avec un montant maximal de **160€** pour chaque enfant.

Les documents à fournir :

- Une composition de ménage
- Une copie de l'avertissement extrait de rôle revenus 2013 – exercice 2014
- Le formulaire «chèque-sport 2015» disponible au service Sports
- La preuve de paiement de l'affiliation au club sportif

Pour tous renseignements complémentaires :  
Service Sport

Patricia Asti - T 02 220 25 00 – [pasti@stjosse.irisnet.be](mailto:pasti@stjosse.irisnet.be)  
Zulfikar Kir - T 02 220 25 04 – [zkir@stjosse.irisnet.be](mailto:zkir@stjosse.irisnet.be).

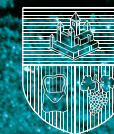
**Les chèques-sports ne sont pas échangeables dans les magasins.**

COMMUNE DE SAINT-JOSSE | GEMEENTE SINT-JOOST



# CHEQUES SPORTS

**JUSQU'À 200€ DE REMBOURSEMENT PAR ENFANT!**



A l'initiative d'Emir Kir, Bourgmestre, de Kadir Özkonakci, Echevin des Sports, et du Collège échevinal de Saint-Josse-ten-Noode.

SAINT-JOSSE  
SINT-JOOST